

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DE LA MAISON D'ENFANTS D'AVENCHES
tenue à la Maison d'Enfants d'Avenches, le 3 octobre 2011
dès 20.00 h.**

* * * *

L'assemblée générale est présidée par Jean-Baptiste Knopf, président.
Le procès-verbal est tenu par Jean-Christophe Delafontaine, secrétaire.

Le président de l'assemblée souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse les personnes ayant pris la peine de le faire.

Il constate que l'assemblée générale extraordinaire a été convoquée par voie de presse et aux membres qui étaient personnellement connus et que, dès lors, cette assemblée est régulièrement convoquée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre qui est le suivant :

1. Acquisition d'un bien immobilier
2. Souscription d'un emprunt bancaire, garanti par gage immobilier, dans le cadre de l'acquisition mentionnée sous point 1
3. Divers

Cet ordre du jour ne suscite aucune remarque, il y est passé séance tenante.

1. Acquisition d'un bien immobilier

Le président expose à l'assemblée que la MEA a pour objectif d'acquérir la parcelle voisine no 1745 d'Avenches, propriété de Mesdames Antoinette Antille et Pierrette Isoz pour le prix de Fr. 580'000.--. Il expose brièvement à l'assemblée les possibilités de développement futur de la MEA que pourraient occasionner cette acquisition.

Le président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

Sans objection, l'acquisition de la parcelle 1745 d'Avenches, pour le prix de Fr. 580'000.--, est acceptée par l'assemblée.

2. Souscription d'un emprunt bancaire, garanti par gage immobilier, dans le cadre de l'acquisition mentionnée sous point 1

Le président expose à l'assemblée que l'acquisition de la parcelle 1745 d'Avenches peut être financée de la manière suivante :

- | | |
|---|----------------|
| – Utilisation du fonds de garantie de déficit (fonds propres) | Fr. 200'000. – |
| – Emprunt bancaire | Fr. 380'000. – |

Les frais d'acquisition seront financés par le fonds de rappel.

Compte tenu des quelques travaux achevés dans la MEA elle-même par Fr. 55'000. – et un montant de l'ordre de Fr. 65'000. – pour financer d'éventuels travaux de réfection de la parcelle 1745, le comité de la MEA requiert de l'assemblée générale l'autorisation de constituer une cédula hypothécaire de Fr. 500'000. – qui grèverait la parcelle 1745 d'Avenches et le cas échéant, la parcelle 468, si les établissements bancaires l'exigent.

Le président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

Mise aux voix, la proposition du comité de souscrire une cédula hypothécaire de Fr. 500'000. – sur la parcelle 1745 d'Avenches et, le cas échéant, collectivement sur la parcelle 468 d'Avenches, est acceptée à l'unanimité.

3. Divers

Le président ouvre la discussion.

Dominique Renaud demande à quoi servira l'acquisition de la parcelle 1745 d'Avenches.

Le président lui répond qu'à ce jour rien n'a été décidé, mais que le comité et le directeur imaginent un accueil mère-enfant ou la création de studios pour des adolescents quittant la maison d'enfants ou la structure LAVILADO.

Il est toutefois fort probable que jusqu'au printemps 2013, la maison soit louée à un tiers.

Monsieur Jotterand demande s'il serait possible de créer un local voué à l'enseignement spécialisé. Selon le directeur, Drago Filipec, un tel local d'enseignement spécialisé est inimaginable, car le SPJ exige que ces services soient externalisés et non pas traités par les structures à l'interne.

Sans autre remarque, l'assemblée générale est levée à 20 heures 10.

Avenches, le 3 octobre 2010

Le président de l'assemblée :
Jean-Baptiste Knopf

Le secrétaire:
Jean-Christophe Delafontaine